

Ligue
des **droits de**
l'Homme



DOSSIER de PRESSE

Quelle égalité dans l'accès aux soins de santé ?

Journées d'étude à Billom,
Espace du Moulin de l'étang

Les 7 et 8 octobre 2017

Chaque année, les sections d'auvergne de la ligue des Droits de l'Homme organisent un week-end d'étude sur un sujet d'actualité choisi pour son importance dans les objectifs de l'association. Après avoir traité les années précédentes, de la police et de la justice, de l'immigration, des droits sociaux, des séquelles du colonialisme, ... le thème de cette année est celui de l'égalité dans l'accès aux soins de santé.

Alors que le système de santé français est souvent cité comme l'un des meilleurs au monde, l'égalité devant la santé se dégrade régulièrement. Une part de plus en plus importante de la population se voit contrainte de renoncer à des soins ou à les reporter. Les raisons sont multiples : le « reste à charge » des ménages ne cesse d'augmenter, les déserts médicaux progressent dans les zones rurales et dans certaines banlieues, les bénéficiaires de la CMU ou de l'AME se voient trop souvent opposer des refus de prise en charge, l'hôpital public pâtit de moyens financiers insuffisants...

Les « solutions » qui nous sont proposées conduisent, à nos yeux, à un système à deux vitesses : responsabilisation individuelle des patients, tri entre des dépenses de santé jugées « lourdes » et prises en charge d'une assurance maladie solidaire et les autres laissées ... aux individus.

Pour la LDH, en organisant ce week-end, il s'agit de contribuer à promouvoir :

✕ un débat politique citoyen sur les principes, les objectifs et les moyens que la collectivité entend accorder à la santé,

✕ une politique de santé publique qui développe la prévention et agisse sur les facteurs déterminants de la maladie, les conditions de vie et de travail.

✕ l'affermissement d'une assurance maladie solidaire et d'un hôpital public performant.

Problématique et objectifs du week-end

L'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 reconnaît pour toute personne le droit à la santé et à la protection sociale.

En France, la Sécurité Sociale, issue du Conseil National de la Résistance, a permis par son principe fondateur : « *chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* » la mise en place d'un système d'accès aux soins solidaire, basé sur les transferts entre actifs et retraités, entre biens portants et malades.

Le système de santé français a été reconnu comme un des meilleurs au monde par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Pourtant, l'égalité face à la santé se dégrade et une part de plus en plus importante de la population se voit contrainte de renoncer à des soins ou à les reporter.

En effet, on ne peut que constater des inégalités croissantes face à la santé en France :

Le reste à charge des ménages a progressivement augmenté, avoir une mutuelle complémentaire santé devient de plus en plus déterminant pour un bon accès aux soins. Or, 5 millions de personnes n'ont pas de couverture complémentaire; parmi les 90% de la population qui accèdent à une complémentaire santé, seule la moitié bénéficie de contrats dits collectifs, l'autre moitié, notamment les personnes précaires et les personnes âgées, n'ont accès qu'à des contrats individuels souvent beaucoup plus chers en dépit d'une couverture moindre.

Les bénéficiaires de la CMU et de l'AME se voient souvent opposer des refus de prise en charge ou des dépassements d'honoraires par des praticiens.

La désertification médicale de certaines zones rurales ou de banlieue ajoute une inégalité territoriale dans l'accès aux soins.

L'hôpital public, garant historique de l'accès de tous aux soins, pâtit de moyens financiers insuffisants.

L'espérance de vie à 35 ans est fortement corrélée à la catégorie sociale d'appartenance : en 2005, elle est de 39 ans pour un ouvrier, 40 ans pour un employé, 43 pour une profession intermédiaire, et de 46 ans pour un cadre....

De fausses solutions nous sont proposées : la responsabilisation individuelle des patients et la privatisation du système de santé et d'assurance maladie.

Un débat idéologique a été ouvert en proposant de faire le tri entre les dépenses de santé qui doivent continuer à dépendre de l'assurance maladie solidaire et celles qui dépendront de la responsabilité individuelle (c'est à dire financées par des complémentaires santé – mutuelles, assurances privées - ou par les ménages eux-mêmes).

La généralisation de ce principe verrait se profiler un système de santé à deux vitesses : filet de sécurité avec soins de base pour les personnes les plus modestes et une couverture par une assurance privée individuelle, fonction de la capacité financière de chacun.

L'hôpital public, quant à lui, se retrouverait recentré vers la prise en charge des pathologies aiguës, du handicap et du grand âge ; cela reviendrait à conforter le secteur privé et à lui confier les interventions chirurgicales lucratives, en laissant à l'hôpital public les missions lourdes et coûteuses, avec une baisse de ses moyens.

Le débat de fond peut se résumer ainsi: quels moyens pour quelle politique de santé ?

Pour la LDH, en organisant ce week-end, il s'agit de contribuer à promouvoir :

- Un débat politique citoyen transparent sur les principes, les objectifs et les moyens que la collectivité entend accorder à la santé.
- Une politique de santé publique, en lien avec une politique de soins, qui développe la prévention - sans contrôle social - et agisse sur les facteurs déterminants de la maladie (conditions de vie et de travail).
- La pérennisation d'une assurance maladie solidaire et d'un hôpital public performant.

Pour la LDH, une politique de santé publique ne saurait se restreindre à une politique de gestion des dépenses maladie, mais doit se fixer pour objectifs d'aborder la prévention, la protection sociale et l'accès à des soins de qualité comme un droit fondamental de tout être humain, quelque soient sa nationalité et sa situation sociale.

Dr Michel GLACE pour la LDH

Programme

1^{ère} séance- Samedi 7 octobre 15h

L'égalité des soins : quel rôle pour la Sécu ?

De la Sécu, nous connaissons le trou. Un trou qui lui colle à la peau et qui alimente régulièrement les médias. Mais, n'est-ce pas là une vision simpliste de la Sécurité Sociale ? Une vision erronée, même ? La Sécurité Sociale joue un rôle fondamental dans l'égalité d'accès aux soins. C'était l'ambition initiale de ses concepteurs en 1945. Aujourd'hui, ce bien commun est discrètement déconstruit sous l'influence libérale. Le préjudice est important en terme d'inégalités de santé, et même plus : pour notre démocratie sociale. Depuis des années, on voudrait nous faire croire que le problème de la Sécurité Sociale est économique. Mais c'est bien là pour masquer une logique politique plus contestable, qui nous endort et qui re-concentre le pouvoir de décider et d'agir, à dessein. Il y a urgence à retrouver la conscience de notre responsabilité partagée et à se ré-engager pour cette cause commune. Au risque de la laisser filer définitivement...

Intervenant : Gaël DRILLON, cadre dans un organisme de Sécurité sociale, auteur de « « La Sécurité sociale : un bien commun à préserver » ».

2^{ème} séance – samedi 17h

L'accès aux soins de santé en France et en Auvergne

Quel est l'état actuel des disparités sociales de morbidité et de mortalité ? Quel est le rôle du travail exercé dans celles-ci ? Quels sont les déterminants des inégalités sociales de santé et leurs conséquences sur l'accès aux soins ? Quels accès aux soins de santé pour les personnes sans domicile fixe ou les migrants ? Quels sont les problèmes d'accès aux soins rencontrés par les bénéficiaires de la CMU ou de l'AME ? Quels sont les problèmes structurels qui peuvent rendre plus difficiles l'accès aux soins : déserts médicaux, démographie médicale, maillage hospitalier territorial... ,

Intervenant : Professeur Laurent GERBAUD, chef du pôle « santé publique » du CHU de Clermont-Ferrand

3^{ème} séance – dimanche 8 octobre, 10h

Pour une santé égalitaire et solidaire

Quelles propositions pour améliorer l'effectivité du droit à la santé et les conditions de l'égalité pour tous dans l'accès à des soins de qualité, tant en médecine de ville qu'en médecine hospitalière. Quelle politique de santé peut-on imaginer pour promouvoir une politique de santé publique de prévention et d'action sur les facteurs déterminants de la maladie.

Intervenant : Frédéric PIERRU, sociologue, CNRS, enseigne à Lille II, à Sciences Po Paris, Dauphine, ...

Informations pratiques

Billom, espace du moulin de l'étang
Avenue de la République.



- Les conférences seront disponibles sur la page Facebook : facebook.com/LDH-Auvergne
- Le présent dossier sous sa forme numérique ainsi que l’affiche et le programme du WE vous seront communiqués à votre demande adressée à ldh.auvergne@gmail.com
- Le Dr Michel Glace se tient à votre disposition pour tout complément et/ou interview (06 27 18 05 01).
- Pour des questions relatives à l’organisation du WE,
06 89 21 10 21



Billom
Communauté

